



Championnat 6.5m SI

AVIS DE COURSE

Vendredi 27 septembre au dimanche 29 septembre 2013

1. Organisateur

Club de voile Lausanne (CVL)

Président du comité de course Chantal Rey / regates@cvl.ch

2. Règles de courses

Règles de Course à la Voile 2013-2016.

Les prescriptions de la Fédération Suisse de Voile (FSV) aux RCV

L'avis de course (AC) et les instructions de courses

La pénalité de rotation pour une infraction à une règle,
est une rotation de 360 °.

3. Instructions de course

Les instructions de course définitives seront remises aux concurrents lors du briefing.

4. Admissibilité

La régata est ouverte à tous les bateaux de la série 6.5m SI « classiques » et
« modernes »

5. Publicité

La publicité est autorisée.

Les concurrents devront être en règle avec la Régulation 20 de l'ISAF et les
prescriptions de Swiss Sailing relative à ce code.

6. Inscriptions

Les inscriptions peuvent être faites :

- sur le site <http://www.cvl.ch>
- au secrétariat (clubhouse) vendredi 27 septembre de 16h à 18h

Finance d'inscription : 60.-- par bateau

Paiement de la finance : sur place, le vendredi 27 septembre de 16h à 18h

7. Programme

Vendredi 27 septembre de 16h à 18h
accueil au clubhouse , paiement finance inscription
contrôle de jauge : voir point 8 ci-dessous

Samedi 28 septembre
Dès 7h30 accueil au clubhouse
café,/croissant offert
9h00 briefing au club house
1^{er} départ selon instructions données au briefing

Soirée « raclette » au Clubhouse

Dimanche 29 septembre
7h30 café/croissant offert
9h30 premier départ possible
15h00 dernier départ possible
remise des prix et apéritif : 1h après clôture dernière manche

8. Jauge

Les éventuels contrôles de jauge se dérouleront sur place entre 16h et 18h. Les propriétaires annonceront l'emplacement de leur bateau au jaugeur au clubhouse dans cet intervalle.

9. Parcours et marques

Les parcours sont du type banane, les marques sont à laisser à bâbord

10. Prix

Des prix seront distribués pour la régata à chaque participant.

11. Décharge des responsabilités

Les concurrents participent à la régata entièrement à leur propre risque.
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessures ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. Assurances

Chaque bateau participant doit détenir une assurance responsabilité civile pour l'épreuve.